

Égalité Fraternité



25539

M10 1434 413 0003943 00117 C

П

Affaire suivie par : Délégation régionale de Besançon **雷:04 26 22 31 00**

COMMUNE DE SELONCOURT MADAME OU MONSIEUR LE MAIRE **MAIRIE** PLACE DU 8 MAI 25230 SELONCOURT

Lyon, le 18 avril 2025

Madame ou Monsieur Le Maire.

Vous trouverez ci-joint la note d'information de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau. Cette note détaille l'origine des redevances perçues par l'agence de l'eau auprès de tous les usagers de l'eau et la redistribution qui en est faite sous forme d'aides financières pour des actions de préservation des milieux aquatiques.

Elle a vocation à être jointe au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable que la commune présente annuellement à son assemblée délibérante.

La réforme des redevances est entrée en vigueur le 1er janvier 2025. Les nouvelles dispositions seront intégrées dans la prochaine notice disponible en 2026.

Une version numérique pour reproduction est également téléchargeable sur le site Internet de l'agence de l'eau www.eaurmc.fr, rubrique « Vous êtes / Collectivités ». Je vous invite à en faire une large diffusion auprès de tous les citoyens.

Je vous prie de croire, Madame ou Monsieur Le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées et reste à l'écoute de vos éventuelles observations concernant ce document.

Le Directeur général

Nicolas MOURLON











L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE ÉDITION 2025 MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

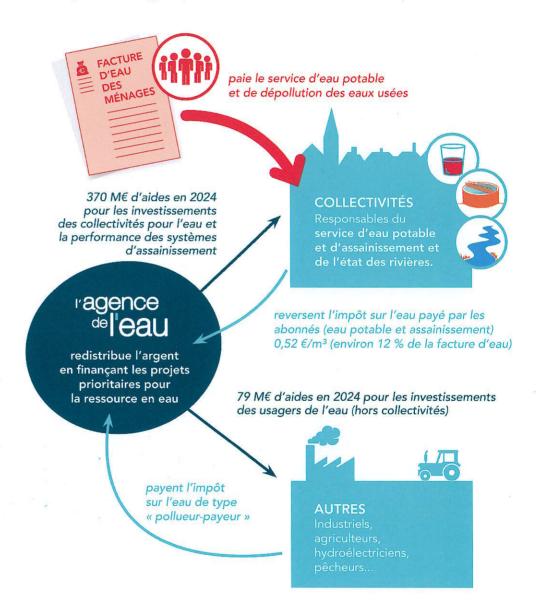
Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 4,34 € TTC/m³ et de 4,52 € TTC/m³ en France*. Environ 12 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour

moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement. s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2023.





ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2024

52% des aides* attribuées en 2024 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

Pour économiser l'eau (tous usages) et sécuriser l'alimentation en eau potable 159 millions € dont 50,4 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable

414 opérations ont permis d'économiser 21,2 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 387 000 habitants.

Pour favoriser la gestion durable des services publics d'eau potable 15 millions €

Pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales

161 millions € pour la gestion des eaux usées (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) et des eaux pluviales. Dont 29,2 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structure

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu. La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 75,7 millions € d'aides.

 Pour réduire les pollutions industrielles 19 millions €

370 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable

7,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 36,2 millions € pour l'agriculture

9 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 36,2 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole) : 4,6 millions € au titre de la réduction des pollutions et 31,6 millions € au titre des paiements pour services environnementaux (PSE).

Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité

87.3 millions €

63 km de rivières restaurés et 87 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1030 ha de zones humides.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 86 ha d'herbiers.

Pour la solidarité internationale

5 millions €

58 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

^{*} incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances. **70,8% (403 M€)** payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans

12,7% (72,6 M€) payés par les collectivités via la

redevance de prélèvement sur la ressource en eau



569,6 M€

EN 2025:

3,9% (22M€) payés par les distributeurs de produits

(acomptes).

phytosanitaires (essentiellement vendus aux agriculteurs) et répercutés sur le prix des produits via la redevance de pollution diffuse.

et petites industries) via la redevance de

pollution domestique et la redevance

sur la consommation d'eau potable

2,5% (14,1 M€) payés par les pêcheurs, chas-

seurs, propriétaires de canaux

ou d'ouvrages de stockage.

9,2% (52,6 M€) payés par les industriels et les activités économiques via la redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource

0,9% (5,3M€) payés par les irrigants et les éleveurs via les redevances de pollution et de

prélèvement sur la ressource en eau.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

18,6% (93,2M€) aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité: zones humides, cours d'eau, trames écologiques.

34% (170,5M€)

aux services publics pour l'épuration des eaux usées et la gestion des eaux pluviales.

pour la gestion et la protection de la ressource économies d'eau de tous les usages, partage de l'eau, protection des captages.

3,5% (17,5M€) aux acteurs économiques non agricoles

pour la réduction des pollutions

industrielles

MONTANT PRÉVISIONNEL DES AIDES EN 2025:

500,8 M€

4% (19,8M€)

aux collectivités, aux associations, organismes consulaires..., pour l'animation des politiques de l'eau: études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

1,2% (6M€) à la solidarité internationale:

accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

6,7% (33,5M€)

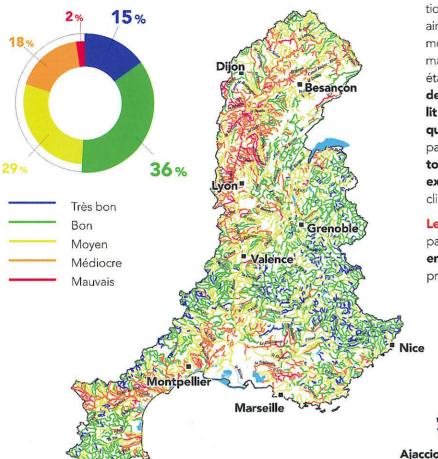
aux exploitants agricoles pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture.



- Solidarité envers les communes rurales: l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- L'agence de l'eau contribue également au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.

QUALITÉ DES EAUX État écologique des cours d'eau

Données 2021



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.







Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 338000 habitants permanents
- 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3000 km de cours d'eau
- 1000 km de côtes





AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07 Tél.: 04 72 71 26 00

www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr



in Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse